



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

DÉLIBÉRATION N°DELBU26_07_0009

OBJET :

Autorisation d'adhésion à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT)

L'an deux mille vingt six, le neuf juillet, le Bureau du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de M. Jérôme BLASQUEZ, du SMDEA.

PRÉSENTS :

Francis BOY, Francis MAGDALOU, Dominique FOURCADE, Reyes CRUZ, Gérard ROGGERO, Pierre TOURENQ, Christian FITE, Alain CHAUCHE, Patricia TESTA, Jean-Emmanuel PEREIRA, Gilles BICHEYRE, André SANCHEZ, Pierre VIEL, Jérôme BLASQUEZ, Joëlle EYCHENNE, Jean-Paul FERRE, Jean-Michel SOLER

ABSENTS :

Raymond BERDOU, Jean-Claude SERRES, Patrick EYCHENNE, Charles LEDUC, Marc SANCHEZ, Jean-Yves RIPOLL, Henri BENABENT, Laetitia LOUBIERES

PROCURATIONS :

Alain NAUDY donne procuration à Dominique FOURCADE
Christine TEQUI donne procuration à Jérôme BLASQUEZ

Secrétaire de séance : M. Francis BOY

Considérant les éléments ci-après :

Contexte – Défaillance du titulaire du marché n° 26010

Dans le cadre du projet de refonte et de sécurisation du système d'information du SMDEA (consultation 25S-RENFONTE SI), le marché n° 26010 – Lot 01 « Fourniture et pose des matériels » a été notifié à la société ADISTA. Un bon de commande n° BC26/26INFORMAT/052 a été émis le 16 avril 2026.

À ce jour et suite à la Cyber-attaque de mai 2023, le SMDEA héberge une partie de son infrastructure informatique dans le Datacenter de la Société ALSATIS (Verniolle), pour un coût de location mensuel de 2989,00 € HT. L'objectif stratégique du projet de refonte du SI était précisément de mettre fin à cet hébergement externe en opérant un double rapatriement :

- Dans un premier temps, le retour de l'infrastructure de production dans les locaux propres du SMDEA à Saint-Paul-de-Jarrat ;
- Dans un second temps, la migration de la partie secours et du Plan de Reprise d'Activité (PRA) vers le futur Datacenter souverain du Département de l'Ariège (CD09), dont la mise en service est prévue pour le second semestre 2027.

Le 27 avril 2026, ADISTA a signifié au SMDEA son incapacité à honorer la commande aux conditions tarifaires de son offre, invoquant l'impossibilité de livrer du matériel neuf. Face à ce manquement contractuel, le SMDEA a engagé la procédure suivante :

- 20 mai 2026 1re mise en demeure d'exécution
- 27 mai 2026 2e mise en demeure – délai de réponse fixé au 2 juin 2026 à 12h00
- 02 juin 2026 ADISTA confirme l'impossibilité de livrer du matériel neuf
- 04 juin 2026 Résiliation du marché aux torts du titulaire (art. 50 CCAG-TIC 2021)

La résiliation a été prononcée le 4 juin 2026 en application de l'article 50 du CCAG-TIC 2021, sans droit à indemnité pour le titulaire.

Motifs d'adhésion à la CANUT

1) Acquisition des équipements informatiques suite à la défaillance d'ADISTA

La défaillance d'ADISTA prive le SMDEA des équipements structurants indispensables à la poursuite du projet de refonte du SI (serveurs, licences logicielles). Relancer une procédure de mise en concurrence autonome imposerait un délai incompressible de six à huit semaines, incompatible avec les contraintes opérationnelles du service et avec l'impératif de mettre fin au plus tôt aux frais d'hébergement externe.

Afin d'assurer la continuité du projet dans les meilleurs délais, le SMDEA prévoit d'acquérir les équipements nécessaires par le biais de la Centrale d'Achats Numérique des Territoires (CANUT).

La CANUT est un pouvoir adjudicateur au sens de l'article L. 1211-1 du Code de la commande publique, dont l'objet exclusif est d'exercer une activité de centrale d'achats au

sens de l'article L. 2113-2 du même code. À ce titre, les achats effectués dans le cadre de ses accords-cadres sont dispensés de toute obligation de publicité et de mise en concurrence préalable, ce qui constitue un levier de réactivité immédiat pour le SMDEA.

Cette solution présente en outre une souplesse d'utilisation appréciable : la CANUT n'impose aucune exclusivité dans le recours à ses marchés et autorise la résiliation de toute souscription à tout moment, sans contraindre le SMDEA dans ses choix futurs d'achat.

2) Accès pérenne au logiciel ASTRE GF via l'accord-cadre Nexpublica/CANUT

Le SMDEA utilise le logiciel ASTRE GF (gestion financière) édité par Nexpublica pour l'ensemble de sa comptabilité publique. Or, depuis novembre 2025, Nexpublica commercialise ses logiciels métiers à destination des collectivités publiques exclusivement via la CANUT, dans le cadre d'un accord-cadre multi-éditeurs conclu le 17 novembre 2025.

Cet accord-cadre couvre en particulier l'offre ASTRE GF, selon un modèle de souscription offrant aux adhérents de la CANUT des conditions négociées, des engagements renforcés en matière de support et de maintenance, ainsi qu'une gouvernance partagée sur le pilotage opérationnel des solutions.

En conséquence, le renouvellement ou l'évolution du contrat de maintenance et de support d'ASTRE GF ne pourra plus être réalisé en dehors du cadre CANUT. L'adhésion à la centrale d'achats constitue donc une nécessité opérationnelle pour garantir la continuité de service du logiciel financier du SMDEA.

Coût d'adhésion

L'adhésion à la CANUT est gratuite. Seul un abonnement annuel d'accès aux accords-cadres est facturé. Pour un établissement compris entre 100 et 500 agents, les tarifs applicables sont les suivants :

Accords-cadres activés	P.U. HT remisé	Total HT	Total TTC
1er accord-cadre	300,00 €	300,00 €	360,00 €
2 accords-cadres (remise 20%)	240,00 €	480,00 €	576,00 €
3 accords-cadres (remise 30%)	210,00 €	630,00 €	756,00 €
4 accords-cadres (remise 40%)	180,00 €	720,00 €	864,00 €
5 accords-cadres (remise 45%)	165,00 €	825,00 €	990,00 €
6 accords-cadres – PLAFOND (remise 50%)	150,00 €	900,00 €	1080,00 €

Source : grille tarifaire CANUT 2026 – tarifs établissements ≥ 100 et < 500 employés.

Pour couvrir les besoins immédiats (serveurs, licences et logiciel métiers), l'activation d'un à deux accords-cadres est envisagée, soit un coût annuel de 480 € HT.

L'adhésion à l'organisme CANUT a ainsi été portée au vote du Bureau comme suit :

Autorisation d'adhésion à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT)

Horaire 09/07/2026 19:15:09 Votants 19 voix
Scrutin Public A voté 19 voix
Majorité requise Simple Exprimé / 100,00 % 19 voix
Majorité relative des voix exprimées

Pour	100,0 %	19 voix
Contre	0,0 %	0 voix
Abstention		0 voix

- ♦ **APPROUVE,**
L'adhésion à la CANUT
- ♦ **AUTORISE,**
Madame la Présidente à signer tout document y afférant.